

Conseil municipal

11 OCTOBRE 2023

I-	Affaires Financières		
	a.	Décisions modificatives N° 02/2023 - 03/2023 budget Commune	Délibération n° 79-11102023-la
	b.	Demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un quai PMR avenue de Verdun	Délibération n° 80-11102023-lb
	c.	Effacement de créances sur le budget Commune et cantine scolaire	Délibération n° 81-11102023-lc
	d.	Convention de refacturation du service SVP entre la Commune et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien	Délibération n° 82-11102023-ld
	e.	Convention de partenariat entre la Commune et le Département pour le développement de services numériques en bibliothèque « Médiabox »	Délibération n° 83-11102023-le
	f.	Aide d'urgence pour les populations victimes : 1- du tremblement de terre au Maroc 2- de la tempête en Libye	Délibération n° 84-11102023-lf1 Délibération n° 84-11102023-lf2
II-	Administration Générale		
	a.	Construction salle multi-activités : présentation et validation de la phase PRO	Délibération n° 85-11102023-IIa
	b.	Convention de mise à disposition du terrain situé 2 Cour Haute	Délibération n° 86-11102023-IIb
III-	Rapport des Syndicats		
	a.	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Eau Potable	Délibération n° 87-11102023-IIIa
	b.	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif	Délibération n° 88-11102023-IIIb
IV	Décisions suivant article L2122		
V-	Rapport des Commissions		
VI-	Informations et questions diverses		

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 15 :
Votants : 17 :

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Onze Octobre à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 5 Octobre 2023, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, M. VILLA Pierre, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, Monsieur FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric, Mme PIERRE Allison.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme PIERRE Allison	11/10/2023
Mme TIREAU Catherine	Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa	12/10/2023

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. THOMELIN Daniel, M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. LESAINTE Jérôme, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sans aucune observation, le procès-verbal de la séance du 13 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires financières

Délibération n° 79-11102023-la

a. Décisions modificatives N° 02/2023 - 03/2023 budget Commune

Vu le budget primitif adopté le 22 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits pour les programmes suivants :

La décision modificative n°02/2023 proposée correspond à :

- Programme 143 : changement de mâts Place de la République
- Programme 221 : modification de l'éclairage du terrain de football (bas) et création d'une aire de camping-car parking de l'école Jean Rostand
- Programmé 300 : accessibilité de la salle du Dué et boulodrome
- Programme 390 : étude sur la géothermie

Programme Investissement	article	Montant des Crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
143- Eclairage public	2152	51 930.00	+1 100.00	53 030.00
221- Sports-Loisirs	2151	0	+57 520.00	+57 520.00
300- ADAPT	2151	1779.00	+16 100.00	+17 879.00
390- Réseau de chaleur	203	0	+33 138.00	+33 138.00
144- Trottoirs-Voirie	2135	577 490.00	-34 600.00	542 890.00
243-Signalisation	2151	47 950.00	-15 000.00	32 950.00

249- Aménagement de quartier	231	248 920.00	-43 180.00	205 740.00
370- Salle multi-activités	2131	587 381.00	-15 078.00	572 303.00

La décision modificative n°03/2023 proposée correspond à :

Les opérations d'ordres budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement sont nécessaires afin de basculer les frais d'études suivis de réalisation au compte de travaux correspondant : 18360.00€ études effectuées par Cénovia pour le quartier de la Rochelle et 2000.00€ étude effectuée par le CAUE pour la salle multi-activités.

BUDGET GENERAL 2023							
	Section	chap	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Frais études	I	041	212		18 360.00		
Frais études	I	041	231		2 000.00		
Frais études	I	041	203				20 360.00

Dans le cadre de la décision modificative, l'autorisation de programme créée par délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2023 doit être modifiée comme indiqué :

1-Démolition et construction d'une nouvelle salle d'activités et aménagement des abords
Le coût estimatif de l'opération est de 3 417 000.00€ comprenant les études, la maîtrise d'œuvre, la dépollution, déconstruction, et la construction de la nouvelle salle et l'aménagement des abords.

Autorisation de Programme (AP)		Crédits de Paiement (CP)		
Opération	Montant € TTC	2023	2024	2025
Salle Multi-Activités	3 417 000.00	340 000.00	2 470 000.00	607 000.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives présentées ci-dessus et l'autorisation de programme de la salle multi-activité.

Délibération n° 80-11102023-Ib

b. Demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un quai PMR avenue de Verdun réseau Aléop

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le courrier de la Présidente de Région en date du 3 mars 2021,
Considérant qu'une participation financière peut être sollicitée à la Région Pays de La Loire à hauteur de 70% du montant hors taxe de l'aménagement du point d'arrêt physique dans le cas d'un arrêt prioritaire,

Monsieur le Maire expose :

Au vu de l'obligation de la mise en accessibilité des points d'arrêt routiers, la Région a sollicité la Collectivité afin de déterminer des emplacements permettant la réalisation de quais PMR, en centre-ville.

Par délibération en date du 6 juillet 2022, le Conseil Municipal avait sollicité la Région pour une subvention dans le cadre des travaux de réalisation d'un point d'arrêt routier rue du Petit Train. Celui-ci a été intégré dans les travaux d'aménagement de cette rue pour un arrêt non prioritaire, en remplacement de l'arrêt du camping, rue de la Gare.

Pour l'arrêt prioritaire situé rue Michel Beauvils, les travaux d'accessibilité s'avèrent impossibles à réaliser, celui-ci doit être déplacé, et, l'emplacement retenu se situe

avenue de Verdun, dans les deux sens.

La création de l'arrêt dans le sens Le Mans-Connerré sera intégré dans le projet de construction de la nouvelle salle multi-activités.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement des quais PMR avenue de Verdun pour les arrêts prioritaires.**

Délibération n° 81-11102023-lc

c. Effacement de créances sur le budget Commune et cantine scolaire

Vu le jugement du Tribunal d'Instance du Mans

Vu le bordereau de situation du Centre des Finances Publiques de Connerré en date du 7 septembre 2023 sollicitant l'effacement de la dette au budget de la Commune pour un montant de 231.07€ sur le budget Commune et 404.15€ pour le budget annexe Cantine

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE l'effacement des créances d'un montant de 231.07€ pour le budget Commune et de 404.15€ pour le budget annexe Cantine par l'émission d'un mandat à l'article 6542.**

Délibération n° 82-11102023-ld

d. Convention de refacturation du service SVP entre la Commune et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

La Commune de Connerré utilise les services SVP depuis 2016. SVP est une plateforme juridique permettant de poser des questions de toute nature et d'avoir des réponses d'experts. En juillet 2019, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et quelques communes de la Communauté se sont regroupées afin de réduire les coûts.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer la convention pour la période 26 août 2023 au 25 août 2024.

Pour 2022, le coût de refacturation s'est élevé à 2558.40€ HT.

Après délibération, à l'unanimité :

➤ **ADOpte la proposition ci-dessus**

➤ **AUTORISE le maire à signer la convention pour la refacturation du service SVP.**

Pouvoir reçu de Mme Tireau Catherine à 20H52 à Mme Mongella-Vassillière Mélissa.

Délibération n° 83-11102023-le

e. Convention de partenariat entre la Commune et le Département pour le développement de services numériques en bibliothèque « Médiabox »

La médiathèque « La Passerelle » propose depuis 2018 la plateforme numérique « Médiabox » à tous les adhérents.

Cette plateforme fait l'objet d'une convention entre la Collectivité et le Département permettant l'accès gratuitement et légalement à une offre de musiques, de films et de presse.

Lors de la Commission Permanente du 29 septembre 2023, le Département a validé la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque pour l'année 2024. La participation sollicitée par le Département est de 0.20€ par habitant identique aux années précédentes.

Cette convention de partenariat présentant les objectifs principaux suivants :

- Sensibilisation et formation des bibliothécaires sur les enjeux des ressources et des

services numériques

- Déploiement des services sélectionnés dans les bibliothèques et mise à disposition des applications pour les usagers
- Communication et médiation auprès des publics
- Veille stratégique et évaluation régulière du dispositif et des ressources déployées par le biais des réunions régulières du groupe de suivi

La collectivité doit s'engager à autoriser les bibliothécaires à suivre l'intégralité des journées de formation, à participer aux réunions trimestrielles, à prévoir une présence identifiée de la bibliothèque sur internet, proposer des sessions régulières de sensibilisation et d'action culturelle.

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'émettre son avis sur la poursuite de la mise à disposition de la plateforme « Médiabox » aux adhérents de la médiathèque « La Passerelle ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à la mise à disposition de la plateforme Médiabox avec une participation financière à verser au Département à hauteur de 0.20€/habitant.**
- **PRECISE que les adhérents bénéficieront gratuitement de cette mise à disposition.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Collectivité et le Département pour l'année 2024.**

Délibération n° 84-11102023-lf1

f. Aide d'urgence pour les populations victimes :

1- Tremblement de terre au Maroc

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Connerré tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de Connerré souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500.00€ au fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en solidarité au Maroc.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix contre sur 11 voix pour :

- **DECIDE de verser un fonds de concours à hauteur de 500.00€**
- **PRECISE que le versement au profit du FACECO sera réalisé par virement à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE)**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n° 84-11102023-lf2

2- De la tempête en Libye

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

En Libye, dans la ville de Derna, les inondations provoquées le 10 septembre 2023 par la rupture de deux barrages sous la pression des pluies torrentielles déversées par la tempête Daniel ont fait de nombreuses victimes.

Sensibles aux drames humains, la commune de Connerré tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple Lybien.

La commune de Connerré souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la tempête Daniel en Lybie, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500.00€ au fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en solidarité à la Lybie.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 10 voix pour :

- **DECIDE de verser un fonds de concours à hauteur de 500.00€**
- **PRECISE que le versement au profit du FACECO sera réalisé par virement à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE)**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

II- Administration Générale

Délibération n° 85-11102023-IIa

a. Construction salle multi-activités : présentation et validation de la phase PRO

Par délibérations en date du 9 Février 2023 pour l'avant-projet sommaire, en date du 5 juillet 2023 pour l'avant-projet détaillé, le Conseil Municipal a validé les différentes phases du projet de construction d'une salle multi-activités et aménagement du parking et des abords extérieurs.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux d'une partie de l'Avenue de Verdun sont programmés en janvier 2024.

Dans la phase PRO, les panneaux photovoltaïques ont été intégrés dans la base du projet.

Des adaptations sur les aménagements extérieurs ont été nécessaires pour un montant estimé à 46 000.00€ :

- augmentation du volume de la cuve de récupération des eaux pluviales de 10000 litres à 40000 litres
- allongement du génie civil pour le chauffage urbain
- la mise à jour de l'éclairage à la suite de la réception de l'étude d'éclairage
- la borne avec prise d'électricité pour les manifestations
- la protection des arbres conservés
- intégration du dévoiement pour la fibre

Les commissions Sécurité et Accessibilité ont émis un avis favorable au projet avec des prescriptions.

- Estimation financière HT du projet en phase PRO :

	APS (valeur sept. 2022)	APD € (valeur mars 2023)	PRO (valeur juin 2023)
Démolition Désamiantage	145 200.00	145 200.00	122 798.75
Construction de la salle Aménagement du parking Création du parc	2 073 100.00	2 258 100.00	2 383 600.00 (y compris panneaux photovoltaïques)
Panneaux photovoltaïques	20 000.00	23 900.00	0
	2 238 300.00	2 427 200.00	2 506 398.75

- Tableau des surfaces :

	Phase APD m ²
Locaux communs	192.50
Activités sportives	416.20
Locaux techniques	76.10

Parvis	538
Abri ateliers physiques	30.10
Espace végétalisé	1390
Parking	2450

➤ **Planning des travaux :**

Travaux de démolition	Novembre/décembre 2023
Construction de la salle Aménagement du parking et abords	15 Janvier 2024 à fin février 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte le projet présenté en phase PRO.**

Délibération n° 86-11102023-IIb

b. Convention de mise à disposition du terrain situé 2 Cour Haute

Vu la délibération en date du 7 septembre 2017 portant acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°92 d'une contenance de 147 m² située Cour Haute.

Vu la délibération en date du 6 septembre 2018 émettant un avis favorable à la mise à disposition gratuite du terrain à M. Mme Lory

Considérant que ce terrain non bâti acquis dans le but de créer à l'avenir une voie de communication doit être maintenu en état de propreté,

Considérant que Monsieur Madame Lory ont émis le souhait de poursuivre la mise à disposition de cette parcelle et de l'entretenir,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents :

➤ **EMET un avis favorable à la mise à disposition du terrain à titre gratuit à Monsieur et Madame Lory domiciliés Cour Haute.**

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée de 1 an.**

Délibération n° 87-11102023-IIIa

III- Rapport des Syndicats

a. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Quelques rappels

Notre syndicat a donné délégation à une entreprise pour gérer l'eau potable. Il s'agit de l'entreprise Véolia. Notre DSP est prévue pour durer jusqu'au 31/12/2030. Le syndicat regroupe les communes de Beillé, Connerré, Duneau et Vouvray-sur-Huisne mais il dessert également quelques abonnés des communes de Dollon, La Chapelle-Saint-Rémy, Saint-Hilaire-le-Lierru, Thorigné-sur-Dués et Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Le nombre d'abonnés est de 2509.

Les volumes produits sont de 314 036 m³ avec 2 forages dans des nappes souterraines

Les volumes facturés aux abonnés sont de 274221 m³.

La longueur de réseaux 111 km

Facturation

Pour une facture de 120 m³, le prix TTC est de 237,61€ soit 1,98€/m³. Actuellement notre tarification est dégressive. L'Etat souhaite une tarification progressive afin d'inciter les consommateurs à moins consommer d'eau potable. Une étude est en cours avec Véolia pour revoir notre système de tarification.

Qualité de l'eau

L'eau distribuée est jugée conforme d'un point de vue microbiologique et physicochimique. Les problèmes de CVM liés au mauvais vieillissement de

certaines conduites en PVC sont en passe d'être résolus par des travaux menés par le syndicat depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les pesticides et leurs dérivés, nous sommes actuellement conformes mais cette conformité est fragile pour 2 raisons. D'abord la liste des dérivés de pesticide à traiter est décidée par l'Etat et ensuite parce que la recherche sur les dérivés de pesticide continue et qu'il est possible que l'on trouve de nouveaux dérivés problématiques pour la santé humaine. Si cela nous arrive, il faut savoir qu'il s'agit d'un traitement obligatoire à court terme et qu'il est particulièrement onéreux.

Le syndicat a engagé un projet de déferrisation sur le forage de Duneau, il en est actuellement au stade du test par la mise en service d'une unité pilote. Un devis a été signé pour préparer le bâtiment sis moulin de Duneau à recevoir l'unité de traitement. Les travaux sont programmés en décembre.

Perspectives

Le rendement du réseau est de 87% (vol. vendu/vol. produit).

Ce rendement peut être considéré comme satisfaisant en regard des objectifs nationaux mais il doit encore être amélioré, il faut se rendre compte que mesuré en volumes d'eau perdus, on arrive à environ 40.000 m³.

Deux pistes de travail sont suivies pour améliorer le rendement du réseau :

- Resserrer la sectorisation. La division du réseau en secteurs permet de mieux mesurer les fuites en les situant géographiquement. La sectorisation a été mise en place il y a plusieurs années. Nous avons demandé à Véolia de nous faire des propositions pour resserrer ces secteurs.
- Augmenter le budget prévu pour le remplacement des canalisations et pour abaisser les coûts, nous avons proposé aux autres syndicats des groupements de commandes.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté par M. Villa Pierre, Président du Syndicat d'Eau Potable et Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **PREND acte du rapport présenté.**

Délibération n° 88-11102023-IIIb

b. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Quelques rappels

Notre syndicat a donné délégation à une entreprise pour gérer l'assainissement sur son territoire. Il s'agit de l'entreprise SAUR. Notre DSP devait se terminer fin 2022, elle a été prolongée d'un an pour nous laisser le temps de mettre en place la nouvelle organisation.

La procédure de renouvellement de la DSP est en cours.

Le syndicat regroupe les communes de Beillé, Connerré, Duneau et Vouvray sur Huisne.

Le nombre d'abonnés domestiques est de 1872, le nombre d'abonnés non domestiques est de 3.

Les volumes facturés sont de 264175 m³ (162094 ab. domestiques, 102081 ab. non domestiques)

Le linéaire de réseaux de collecte représente 46,6km (32,31 en séparatif, le reste en unitaire).

14 ouvrages permettent de réguler les déversements d'effluents en milieu naturel.

Il existe 3 stations destinées au traitement des eaux usées : Beillé gare, Beillé bourg et la STEP de Connerré rue des Lindennes.

209 T de boues ont été évacuées de ces 3 équipements.

Facturation

En ce qui concerne les abonnés domestiques, une facture type, soit 120 m³, atteint un montant de 230,43 € soit 1,92 €/m³.

En ce qui concerne les industriels la facturation est basée sur le volume des effluents traités corrigé d'un indice de pollution (plus l'effluent est pollué, plus le volume augmente). L'amélioration de l'état des effluents et la baisse des volumes bruts ont réduit les recettes émanant des industriels (- 42% en volume et recettes du syndicat baissant dans les mêmes proportions – 65000 à 38000€). Ce mouvement sera à surveiller après la remise du méthaniseur à l'entreprise Christ et nous conduira peut-être à augmenter les tarifs facturés aux industriels dans la future convention pendant le laps de temps nous séparant du passage à une station domestique.

Volumes avant coefficient correcteur :

	Christ	Reitzel	Prunier	TOTAL
2021	70182 m3	12502 m3	38631 m3	121315 m3
2022	53186 m3	11559 m3	37336 m3	102081 m3
Variation 2021/2022	-24%	-8%	-3%	-16%

Volumes après coefficient correcteur :

	Christ	Reitzel	Prunier	TOTAL
2021	138572 m3	23980 m3	136564 m3	299116 m3
2022	96701 m3	18967 m3	58270 m3	173938 m3
Variation 2021/2022	-30%	-21%	-57%	-42%

Coefficient correcteur moyen :

	Christ	Reitzel	Prunier
2021	1,97	1,92	3,54
2022	1,82	1,64	1,56
Variation 2021/2022	-8%	-14%	-56%

Faits marquants en 2022

Après la remise en fonctionnement automatique du méthaniseur et les travaux effectués par l'entreprise Prunier pour le pré traitement de ses effluents, l'année 2022 a été marquée par un retour à de bons résultats du traitement des effluents industriels.

En octobre 2022, une réunion présidée par le sous-Préfet a actée 2 orientations importantes :

- L'entreprise Christ doit reprendre la propriété, la gestion et la responsabilité totale du fonctionnement du méthaniseur
- La prochaine station qui remplacera l'actuelle sera uniquement domestique. Une étude « génie civil » permettra de préciser les délais.

Le point sur la réorganisation

L'année 2023 a été consacrée à la préparation des travaux rues de la Gare et des Lindennes et à la préparation de la remise du méthaniseur à l'entreprise Christ.

Le chantier du secteur Gare devait débuter en novembre 2023 pour se terminer en mai 2024. Malheureusement toute une série d'incertitudes du côté du Conseil Départemental ont rendu caduc ce calendrier.

Dans un premier temps, le Conseil départemental nous a refusé le franchissement du carrefour Gare/Lindennes par tranchées du fait des travaux du viaduc qui devait se réaliser en même temps. Nous avons donc commandé une étude pour

savoir si un passage par fonçage était possible, le retour de cette étude est prévu cette semaine.

Dans un second temps, la DDT a demandé au Conseil Départemental un supplément d'études environnementales pour son projet, la première étude étant trop ancienne. Cette nouvelle étude a montré que des mesures compensatoires sont à prendre. A ce stade nous ne connaissons pas le retard que prendra le projet de travaux du Conseil Départemental qui est en négociation avec la DDT.

En accord avec les maires nous avons décidé d'avancer dès que les résultats de l'étude sur le fonçage seront connus (Si le fonçage est possible et que le Département nous refuse toujours le franchissement de la RD 33 par tranchées, nous passerons par fonçage. Si le fonçage est impossible, nous commencerons les travaux rue des Lindennes, bassin et canalisation. Dans ce cas une concertation avec le préfet sera nécessaire).

Nous avons conclu un accord de principe avec l'entreprise Christ pour la remise du méthaniseur à cette entreprise. Une étude est en cours à la charge de l'entreprise Christ pour connaître précisément l'état du méthaniseur. A ce jour SAUR n'a pas encore totalement fourni les renseignements nécessaires à cette étude.

La remise du méthaniseur et des éléments associés est complexe d'un point de vue administratif. Nous sommes conseillés par un avocat spécialiste et les services de l'Etat nous aident.

Je pense que nous arriverons comme prévu à un accord avec l'entreprise Christ avant la fin de l'année 2023.

La future DSP prévoit un début de fonctionnement avec le méthaniseur appartenant au syndicat.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté par M. Villa Pierre, Président du Syndicat d'Eau Potable et Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **PREND acte du rapport présenté.**

IV- Décisions suivant article L2122

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art.L2122-23 CGCT) :

N°	Procédure	Attributaire
MAPA05 2023	Démolition Désamiantage Dépollution avant construction d'une salle multi-activités	Groupement MTD-MCM Montant : 122 798.75€ HT

2023					
Date	Numéro	Programme	Identification	SOCIETES	HT €
Néant					

➤ **DPU :**

Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Date de réception	Préempté oui/non
Bâti	86 Rue de Paris	13/09/2023	non
Bâti	18 Route des Landes	21/09/2023	non

V- Rapport des commissions

a- Sports et loisirs : Dominique Charpentier

- Pose de nouveaux radiateurs dans la salle des associations et la salle du Dué
- Remerciements aux organisateurs et au service technique pour le Paris-Connerré – les cartes postales resteront affichées.
- Club Cycliste de Connerré : organisation de randos VTT le 22 octobre prochain
- Tennis Club : assemblée générale le 28 octobre 2023
- Terre de Jeux : diffusion du quart de finale de la coupe du monde de rugby dimanche 15 octobre 2023 à la Passerelle

Monsieur le Maire précise que les radiateurs sont en cours d'installation et seul le service technique pourra intervenir.

b- Cohésion sociale et logement : Lise Garnier

- Commission le 25 septembre 2023 :
 - Organisation du repas des cheveux blancs : pas de changement dans l'organisation par rapport à 2019 -
 - Jardins partagés : la parcelle à destination des écoles a été nettoyée. Il reste des parcelles à disposition. Celle mise à disposition à une association et à un particulier soit 2 parcelles sur 4 sont très bien entretenues et pas de détérioration constatée pendant l'été.
 - CMJ : une réunion aura lieu semaine prochaine pour définir la participation au 11 novembre et de l'organisation de la visite à l'Assemblée Nationale le 15 novembre avec Mme Karamanli.
 - Résidence Métais :
 - 27 appartements sont actuellement occupés, un logement a été attribué au Foyer Anais soit un total de cinq. Dans le cadre des animations du mercredi, les résidents ont été emmenés à la Médiathèque pour une présentation du documentaire sur le château de Versailles et des jeux avec la Wii.
 - La semaine prochaine auront lieu les élections au Conseil de Vie Sociale.
 - Pour favoriser le lien intergénérationnel, il est prévu le déplacement d'une classe de l'école maternelle à la Résidence Métais
- La Résidence est un outil qui pourrait permettre de faire des actions vers un plus large public.
- Un spectacle clownesque avec l'association « les Ailes du Rire » s'est déroulé le mercredi 20 septembre 2023.
- Centre Larès :
 - Troc Larès spécial Noël : le 22 novembre 2023 à Torcé en Vallée
 - Salon de la parentalité : le 18 novembre 2023 de 10H à 17H à Montfort le Gesnois
 - Fête du jeu : le 14 octobre 2023 à Soulitré
 - Journée Mère/Fille : le 11 novembre 2023 à Connerré
 - Journée Père/Fils : le 2 décembre à Ardenay sur Mérisse
- Au printemps, le Centre Larès organisera une manifestation aux jardins partagés.

Dans d'autres communes, le restaurant scolaire est ouvert à du public, la commission est en réflexion.

d. Relations avec les acteurs locaux et gouvernance participative : Olivier Hémonnet

- Les écoles :
 - Ecole Jules Ferry : inauguration de la fresque lundi 2 octobre 2023, exposition de tableaux effectués, l'année dernière, avec la participation de l'artiste Anne Coulon, des enseignants et des parents d'élèves. C'est un très beau travail réalisé et embellit le préau de l'école. Cela fait un bel ensemble avec la réfection des façades et invite les conseillers municipaux à passer voir les tableaux. Le service technique est remercié pour les travaux de peinture effectués sous le préau.
 - La Grande Lessive : les écoles publiques de Connerré effectueront jeudi 19 octobre une installation artistique éphémère intergénérationnelle et internationale :

exposition dans la rue Sergent Mantien sur fil tendu avec pour thème, cette année, « avec ou sans eau », chaque classe exposera ses réalisations. La rue sera piétonne pour la journée.

● Restaurant scolaire : la prochaine commission Menus aura lieu lundi 19 octobre 2023 à 14H30 en mairie

● APE : Mme Laetitia Valverde, Présidente, et remerciements à Mme Clara Daigneau-Guillet pour le travail effectué

➤ Le vide dressing a eu lieu le 8 octobre 2023 – la bourse aux jouets est prévue le 26 novembre 2023 et le marché de Noël : le 2 décembre 2023, dans les mêmes configurations que l'année dernière.

➤ Amicale des Anciens Elèves : la foire aux collectionneurs aura lieu dimanche 30 octobre 2023 à la salle Capella.

● UDEC : le marché a eu lieu samedi 30 septembre 2023, c'est une réussite pour une première fois, les commerçants et artisans sont satisfaits et nous sommes satisfaits de voir la réussite de cette manifestation, remerciements au service technique et aux bénévoles.

La présence des manèges, durant le week-end, a été appréciée par les parents et enfants.

Mme Garnier Lise : un résident de la Résidence Métails souhaiterait participer à la commission Menus.

d. Culture, lecture publique et communication :

● Commission le 25 septembre 2023 :

Mme Mongella Vassillière Mélissa :

● Bilan de la saison passée et prévision d'une thématique en 2024 : ce sera « un mois à thème » sur la gastronomie et prévu en octobre 2024 (atelier, projection cinéma, conférence). Une réunion spécifique sera fixée pour évoquer la programmation du spectacle.

● Prochain bulletin municipal : le chemin de fer est en cours avec la mise en avant des opérations réalisées au cours de l'année.

● La Passerelle : une conférence est proposée sur les animaux imaginaires – le 14 octobre : one man show « Bonheur » – le 17 novembre : pièce de théâtre « Le Prénom » - : L'orgue à compte

Beaucoup d'animations sont proposées, toutes les semaines, par les bibliothécaires de la médiathèque.

d. Aménagement du territoire : Pierre Villa

● la Commission aura lieu lundi 16 octobre 2023

➤ Place Lhuissier : le chantier a été interrompu. Un câble électrique a été touché par un pic et a entraîné une coupure électrique de quelques heures.

Dans le projet, deux places PMR étaient prévues, celle devant la pharmacie sera maintenue mais celle prévue sur les emplacements sera à revoir.

Conseillers délégués :

Mme Nicole Auger :

➤ Centre Municipal de Santé : Dr Vérité, médecin de soins, est arrivé le 2 octobre 2023, 18H00 par semaine. Les recherches continuent pour un médecin à temps complet et un chirurgien-dentiste.

VI- Informations et questions diverses

➤ **Informations :**

● Site internet : le visuel a été reçu – remerciements à Alain Lavalette pour les photos effectuées.

● Prochain conseil municipal le 16 novembre 2023 - 13 décembre 2023.

M. Froger André informe que la Commune de Semur en Vallon a mis en place la géothermie avec 4 puits pour l'école.

Questions :

M. Froger André : Que devient le terrain de la Gendarmerie ?

M. le Maire : dans le PLUi zone Ua, les bacs acier sont interdits, il sera nécessaire de faire une demande de modification dans le cadre de la modification simplifiée du PLUi. Le projet devra être modifié, si celle-ci n'est pas acceptée.

M Froger André : Où en est le dossier pour le terrain route des Landes ?

M. le Maire : nous avons été informés qu'un autre porteur de projet est intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H34.

Maire
Arnaud MONGELLA



Secrétaire de séance
Jérôme LESANT

